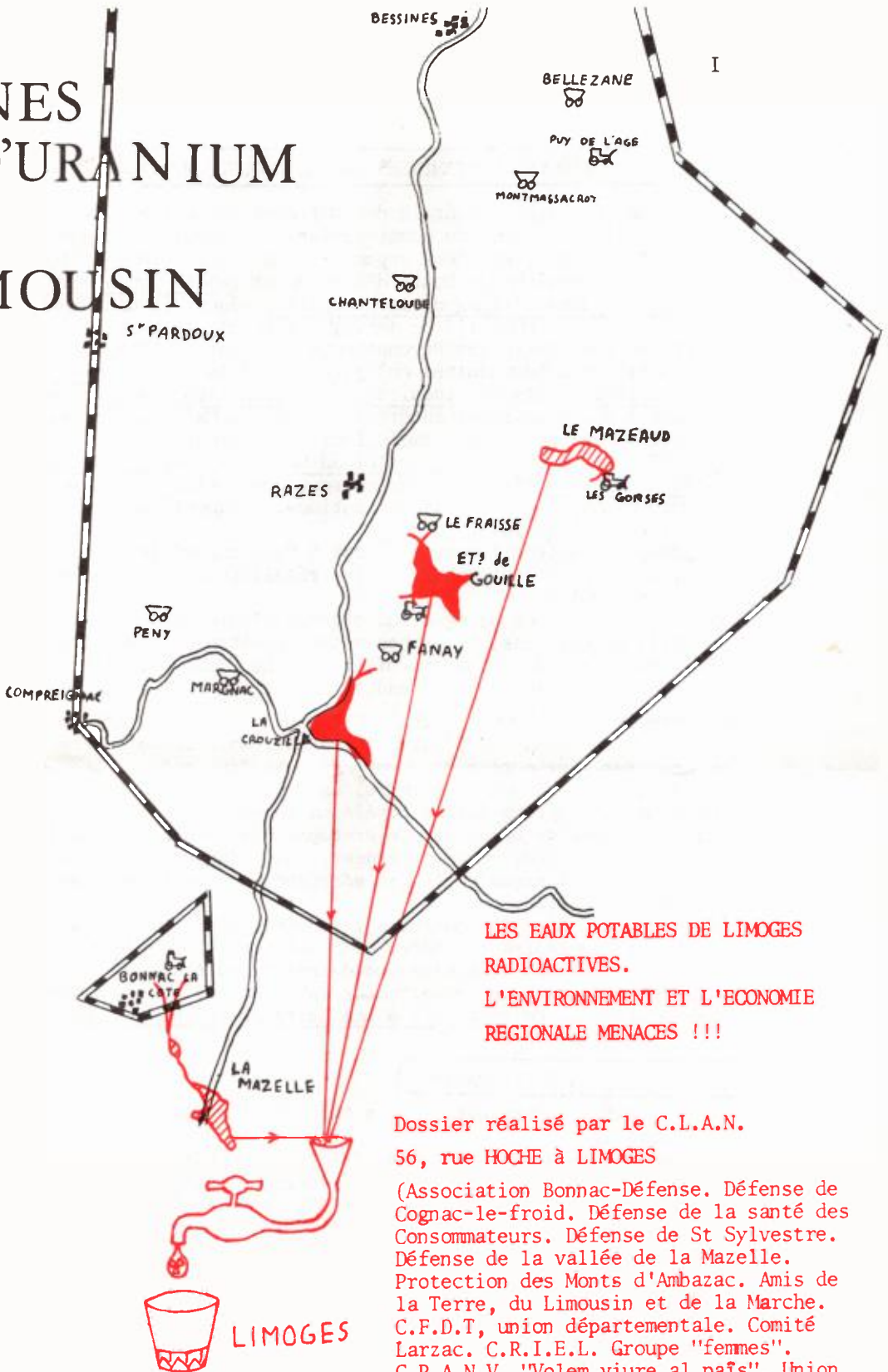


MINES D'URANIUM EN LIMOUSIN



LES EAUX POTABLES DE LIMOGES
RADIOACTIVES.
L'ENVIRONNEMENT ET L'ECONOMIE
REGIONALE MENACES !!!

Dossier réalisé par le C.L.A.N.
56, rue HOCHÉ à LIMOGES

(Association Bonnac-Défense. Défense de Cognac-le-froid. Défense de la santé des Consommateurs. Défense de St Sylvestre. Défense de la vallée de la Mazelle. Protection des Monts d'Ambazac. Amis de la Terre, du Limousin et de la Marche. C.F.D.T, union départementale. Comité Larzac. C.R.I.E.L. Groupe "femmes". G.R.A.N.V. "Volem viure al país". Union Fédérale des Consommateurs. P.S.U.)

G.R.A.N.V. CCP n° I83604 W LIMOGES.

La COGEMA (Compagnie générale des Matières Nucléaires) est une société filiale à 100% du Commissariat à l'Energie Atomique. Depuis trente ans, ces deux organismes ont tour à tour exploité les mines d'Uranium des Monts d'Ambazac et rejeté leurs effluents radioactifs dans l'étang de la Crouzille, réservoir d'eau potable de la ville de LIMOGES!!! Un service officiel, le Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants (SCPRI) effectuait les contrôles hebdomadaires obligatoires, mais tenait les résultats secrets. Certains, inquiets de la situation des 1976, en informaient les organismes intéressés, dont la Mairie. Seuls, le silence ou des démentis formels leur répondirent.

Mai 1979 : un second étang, celui du Gouillet, est pollué par les effluents radioactifs. Les deux autres, dont celui du Mazeaud, qui a coûté plusieurs milliards de centimes, risquent de l'être bientôt si rien n'est fait.

Un groupe de scientifiques arrivent à "emprunter" les bulletins du S.C.P.R.I. où sont consignés les résultats des mesures et les révèle au public.

Malgré les silences de nombreux organes d'information et les vagues démentis de certains, personnes n'ose remettre en cause les faits. Ils proviennent de documents officiels. La COGEMA se tait, laissant à d'autres le soin de la défendre.

Octobre 1979 : "J.LIMOGES, VILLE DE L'EAU" - "JOURNEES NATIONALES DE L'EAU" en Limousin. C'est intéressant. *Mais il ne faudrait pas en profiter pour parler des problèmes des "autres" et jeter un voile sur ce qui est, peut-être, un des plus graves cas de contamination radioactive jamais révélé en Europe.*

D'autres zones du Limousin, de Bretagne, de Vendée, du Massif Central et du Midi sont concernées. Tout d'un coup, "on" a décidé d'avoir une politique nucléaire effrénée, d'ouvrir des mines d'uranium partout.....

N'est-ce pas, bien au contraire le moment, alors qu'un peu partout le système nucléaire rencontre de nombreuses difficultés (fissures dans les cuves des centrales nucléaires, conditions de travail abominables à l'usine de retraitement de la Hague, fuites d'uranium à Pierrelatte...) de réfléchir à une autre politique de l'énergie.

L'EXPLOITATION DE L'URANIUM.

==== LA MINE : L'exploitation se fait, soit en galeries, soit à ciel ouvert.

La teneur du minerai étant très faible - 300 grammes à quelques kilos d'uranium pour une tonne de minerai, le volume des roches extraites est considérable. Au BRUGEAUD, près de BESSINES sur la Nationale 20, la carrière est un "trou" de 15 hectares et de 130 mètres de profondeur, accompagné d'un monceau considérable de déblais (20 millions de tonnes) "stériles".

40 autres sites sont exploitables à ciel ouvert rien que dans la concession d'Ambazac.

==== LES INSTALLATIONS ANNEXES : ==== LE TRAITEMENT DU MINERAI.

A la sortie de la mine, la radioactivité des roches est contrôlée et les "stériles" sont séparés du minerai contenant de l'uranium. Des camions transportent ensuite les centaines de milliers de tonnes de roche vers les usines de traitement du minerai de BESSINES et de JOUAC, dans le nord du département. Le minerai y est concassé, puis subit une série de traitements à l'acide sulfurique pour en extraire l'uranium. Le produit final s'appelle le "Yellow cake" (en français "gateau jaune" !!!).

LES POLLUTIONS LIEES AUX MINES ET AUX INSTALLATIONS DE TRAITEMENT DE L'URANIUM.

Bien sûr, il existe dans les régions uranifères une radioactivité naturelle due à l'émission de rayonnements par les minerais du sous-sol.

Bien sûr, aussi, certaines sources sont radioactives naturellement si elles ont drainé les gisements d'uranium ou si elles proviennent d'une très grande profondeur. Mais leur nombre est très limité.

Bien sûr, encore, pour les mêmes raisons, il existe quelques eaux minérales radioactives, parfois plus radioactives que les eaux distribuées aux robinets de LIMOGES. C'est le cas par exemple de l'eau de Vichy. Mais leur usage est réservé uniquement à la boisson.

ON NE FAIT PAS LE CAFE NI CUIRE LA SOUPE AVEC DE L'EAU DE VICHY. De plus le corps médical recommande de n'utiliser ces eaux que pendant un temps limité lors de périodes de cures. Il ne s'agit pas, en effet, de les utiliser constamment, même si certains trusts y ont intérêt.

EXTRAIRE LES MINERAIS D'URANIUM AUGMENTE CONSIDERABLEMENT LA RADIOACTIVITE et ceci de plusieurs façons :

- en libérant des éléments radioactifs qui se dissolvent dans l'eau.
- en dégageant du radon, gaz radioactif et des poussières radioactives.
- en augmentant la radioactivité ambiante.

==== Les éléments radioactifs sont dissous par l'eau.

L'uranium n'est jamais seul dans le minerai : la chaîne de désintégration contient 13 autres éléments radioactifs (Radium, Thorium, Polonium, Plomb radioactif, etc...). Dans les gisements non exploités, tous ces éléments (ils ont en général plus de 100 millions d'années d'existence) sont emprisonnés dans les roches. Seule une infime partie est entraînée par les eaux souterraines et parvient ainsi à la surface.

Tant que le minerai reste "en blocs", recouvert par des couches géologiques ayant fait l'épreuve du temps, la surface exposée à l'air et l'eau reste extrêmement faible. Alors que pour un même volume, le minerai extrait et concassé offre une bien plus grande surface d'attaque et donc, un grand risque de pollution.

C'est le principe du café par exemple : VERSEZ DE L'EAU SUR DU CAFE EN GRAINS ET SUR LA MEME QUANTITE DE CAFE MOULU COMPAREZ LES RESULTATS !!!

Dans les mines il y a beaucoup d'eau : d'une part celle qui provient des infiltrations, d'autre part celle qui est utilisée pour arroser le minerai lors du forage.

Ces eaux qui ont dissous les éléments radioactifs sont ensuite pompées et rejetées après décantation dans les cours d'eau voisins où elles vont être la cause des principales pollutions.

D'autres causes importantes de pollution existent :

- les rejets des usines de traitement des minerais.
- les eaux qui ont drainé ou lessivé les tas de minerais traités ou les tas de stériles.
- les sources qui, lorsqu'elles n'ont pas été tout simplement tarées peuvent remonter chargées de pollution. Ainsi, à St SYLVESTRE, près d'AMBAZAC, la commune risque sous peu de ne plus être approvisionnée en eau potable : une source a été fermée pour cause de pollution, une autre tarie et les 2 autres sont menacées à court terme.

=== Libération de poussières radioactives.

Les poussières ont pour origine l'abattage et le concassage du minerai et aussi les dépôts de minerai, traité ou non, s'ils sont exposés aux vents. Ces poussières peuvent être directement respirées - en particulier pour les mineurs - ou peuvent contaminer, en retombant, l'eau, le sol, les végétaux et par leur intermédiaire les animaux et l'homme.

==== Dégagement de Radon, gaz radioactif.

Le dégagement de radon, là encore, est maximum à l'abattage; il touche donc d'abord et surtout les mineurs. Dans les mines, la "prévention" consiste à ventiler constamment et abondamment les galeries pour diminuer la concentration du radon.

Cet air chargé de radon est rejeté dans l'atmosphère. Le voisinage est donc, lui aussi, touché et cela d'autant plus que le radon, gaz lourd se disperse difficilement dans l'air.

Des dégagements extrêmement importants proviennent aussi des tas de minerai, traité ou non, et des stériles. Dans les vallées ou en l'absence de vent, en période de brouillard ou encore quand le vent tourbillonne sans trop circuler, le radon s'accumule jusqu'à atteindre des concentrations qui peuvent être très dangereuses.

Le radon, très soluble, se retrouve également dans les eaux : eaux de ruissellement et de lessivage des carrières, des stériles et des minerais

Le radon est un gaz dangereux. Accumulé en "quantité suffisante" dans les poumons, il provoque chez l'homme le cancer du poumon.

Nous n'avons connaissance, à ce jour, d'aucun dosage de teneur en radon de l'atmosphère en LIMOUSIN.

==== Augmentation de la radioactivité ambiante.

L'extraction met, en effet, à découvert des gisements dont les rayonnements étaient, à l'état naturel, arrêtés par les terrains de recouvrement.

POLLUTION DE L'EAU, DES SOLS ET DES VEGETAUX.

Parmi les nombreux éléments radioactifs présents dans le minerai d'uranium, le thorium et le radium ont des propriétés chimiques semblables à celles du calcium et se fixent donc facilement sur les os du squelette. La toxicité du radium est proche de celle du plutonium. *Lors d'une conférence à LIMOGES en 1975, Monsieur DELOUVRIER, alors P.D.G d'E.D.F. déclarait même que le radium était dix fois plus toxique que le plutonium.*

Les eaux filtrées qui ressortent des tas de déchets et des mines atteignent facilement une concentration en radium de 100 fois la concentration maximum admissible.

Les plantes (graminées et légumineuses) concentrent elles-mêmes d'un facteur de 10 à 100 fois le radium contenu dans les eaux qui les irriguent.

Les plantes étant elles-mêmes mangées par les animaux et l'homme, qu'en est-il au bout de la chaîne alimentaire, sachant qu'un millionième de gramme de radium peut provoquer un cancer des os ?

Cette pollution touche également les poissons. Le radium et d'autres éléments radioactifs se concentrent dans la chair et surtout dans les arêtes.

C'est pourquoi il est recommandé de ne pas manger de friture en provenance de cours d'eaux pollués!!!

Les procédés de traitement des eaux ne sont pas au point :

Depuis la fin de 1977, la COGEMA essaye de "piéger" le radium et l'uranium à la sortie des mines. Mais en 1978 et 1979, la pollution n'a pas diminué à LIMOGES. Le procédé est pourtant expérimenté depuis le début des années 60 dans le FOREZ.... où il n'a, d'ailleurs, pas donné de meilleurs résultats!!!

Toutes les précautions ne sont pas prises.

Le bassin de décantation de l'usine de BESSINES a vu ses digues se rompre plusieurs fois, provoquant dans chacun des cas la mort de milliers de poissons dans la GARTEMPE.

L'exploitation de l'uranium provoque de nombreuses autres pollutions : fuites de fuel et d'huile dans les rivières (en Mai 1979 dans la GARTEMPE, par exemple!), rejets d'acides et de différents éléments chimiques, gaz de combustion dans les mines, etc....

ET LES EFFETS SUR LA SANTE ?

On ne sait pas quels sont les effets sur la santé de l'homme des irradiations à faibles doses. En plus des effets directs (cancers par exemple) il pourrait y avoir un risque génétique (malformations au bout d'une ou deux générations). Les études menées à l'étranger sont très contradictoires.

IL EST INDISPENSABLE D'EFFECTUER DES MAINTENANT UNE ETUDE MEDICALE SERIEUSE A LIMOGES (enquête épidémiologique) pour étudier les répercussions éventuelles de telles pollutions. Il n'existe pas encore d'étude de ce genre en France (mis à part une étude quasi secrète sur les cancers du poumon des mineurs d'uranium).

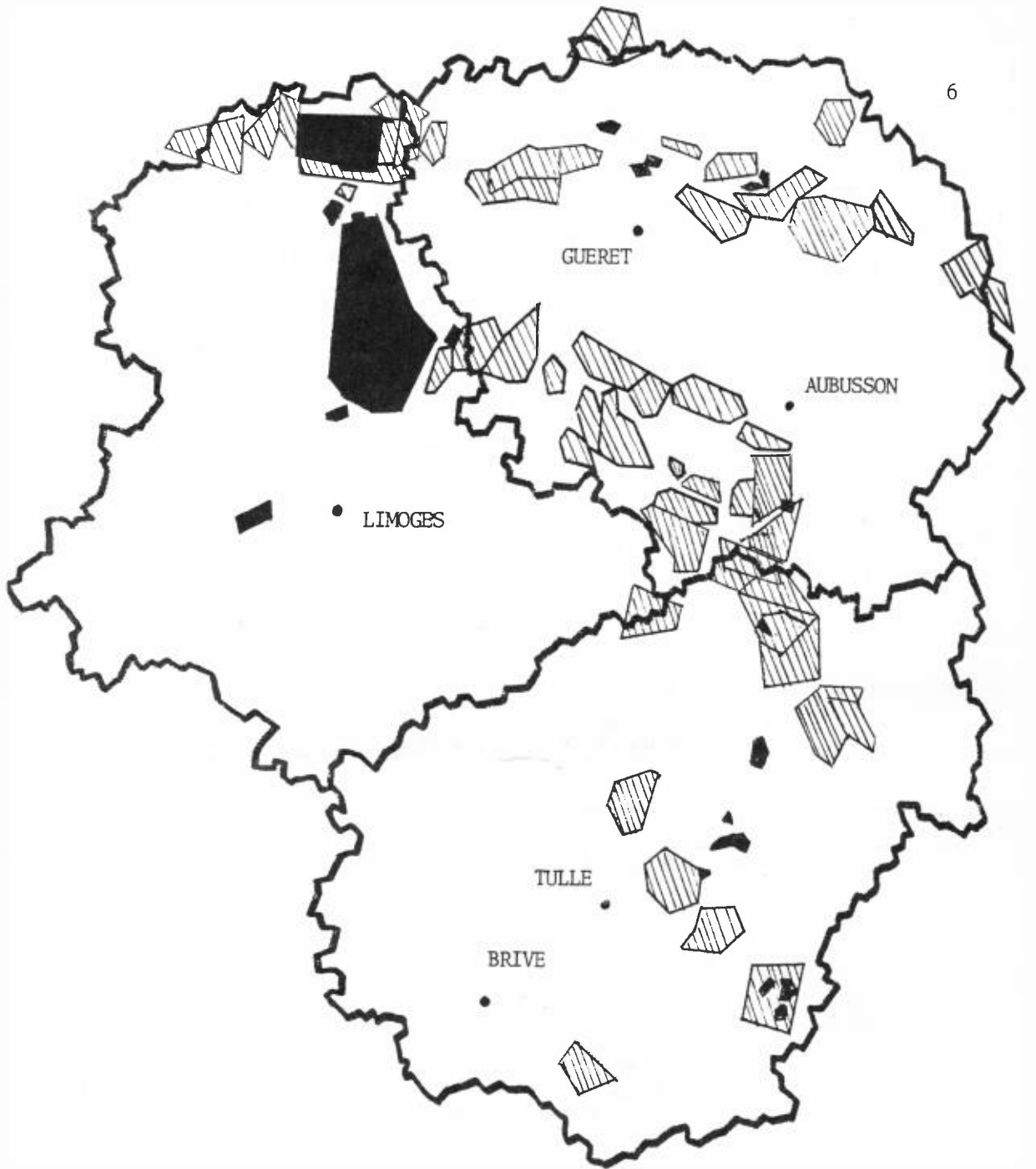
Pour qu'elle ne soit pas contestée, il faut que, dès le départ, des scientifiques des deux bords, des représentants des élus et des associations puissent en contrôler le déroulement.

En effet, que peut-on penser, quand on sait

- que, dans le FOREZ (Massif Central) on a constaté une augmentation importante de la radioactivité du lait de vache qui paissent le long d'un cours d'eau à 20 kms en aval des rejets d'uranium de traitement.

- qu'aux Etats-Unis, dans la rivière Colorado, la pollution radioactive est perceptible 60 kms après les installations.

- que dans ce même pays on évalue l'impact de la pollution par le radon jusqu'à des dizaines de kilomètres autour des installations minières.



■ PERMIS D'EXPLOITATION OU CONCESSION

▨ PERMIS DE RECHERCHE

SOCIETES QUI DETIENNENT DES PERMIS DE RECHERCHE ET D'EXPLOITATION EN LIMOUSIN :

- La COGEMA , filiale à 100% du C.E.A.
- Dong-Trieu, du groupe Empain-Schneider.
- Minatome, qui appartient pour moitié à Total et pour l'autre moitié à Pêchiney-Ugine.Kuhlman.
- La Compagnie Industrielle et Minière, de Rhône Poulenc.
- la Compagnie Française de minerais d'Uranium qui appartient à la Cogema et au groupe Rothschild.
- Elf-Aquitaine.

Pourquoi cette pétition nationale

Les organisations qui vous proposent de signer massivement la pétition nationale s'opposent à la politique énergétique du gouvernement et condamnent son programme «tout nucléaire» parce qu'il comporte des menaces pour la sécurité et les libertés des travailleurs et des populations concernées; il fait courir des risques à l'économie toute entière et il peut favoriser la dissémination des armes nucléaires.

Dans le monde entier, le développement de l'électro-nucléaire s'est heurté à des oppositions et à rencontré des problèmes croissants. De nombreux incidents, dont certains ont failli tourner à la catastrophe, ont apporté un démenti cinglant aux affirmations des partisans inconditionnels du nucléaire et ont confirmé la validité des critiques faites par un grand nombre de personnalités et d'organisations.

La plupart des pays ont ralenti leurs programmes. En revanche le gouvernement français poursuit imperturbablement la réalisation de son projet. Sans attendre les enseignements de l'accident de la centrale nucléaire de Three Mile Island, il a même décidé une accélération du programme. Depuis 1974, les engagements de nouvelles centrales nucléaires se font à un rythme qui est le plus élevé du monde. Pour les installer l'Etat et l'Electricité de France doivent à la fois imposer le choix de sites proches d'importantes agglomérations urbaines et concentrer 4, 5 et même 6 réacteurs de grande puissance sur le même emplacement. Ceci a pour but d'esquiver les procédures légales et le débat public.

Le gouvernement poursuit la régression charbonnière, néglige les possibilités hydrauliques, méprise la géothermie. Il fait semblant de s'intéresser aux énergies nouvelles mais leur accorde à peine 3 % des crédits de recherche consacrés au nucléaire en 1979. Il impose les choix des technocrates et sacrifie l'indépendance énergétique et le progrès technique aux intérêts des groupes multinationaux. Il lance des gadgets comme la chasse au gaspi pour dissimuler l'énormité des gaspillages liés au mode de développement capitaliste. Cette politique conduit inévitablement au rationnement.

Nous condamnons cette politique, nous voulons donner une nouvelle impulsion à la lutte contre le programme gouvernemental et mener une campagne pour une alternative au «tout électrique; tout nucléaire», fondée sur l'économie des ressources non renouvelables, l'utilisation des ressources non exploitées en France et un vaste plan de développement des énergies nouvelles.

Notre action visera d'abord l'organisation d'un vaste débat public et contradictoire sur la politique énergétique de notre pays. Nous demandons l'accès aux grands moyens d'information pour les travailleurs, les consommateurs, les scientifiques, les écologistes et leurs organisations et associations, la levée du secret administratif et technologique sur toute information portant sur les choix et techniques énergétiques, la publication intégrale des mesures de secours prévues en cas d'accident nucléaire (Plan ORSEC Radiations), la mise en place de moyens d'information décentralisés et indépendants.

C'est pourquoi nous demandons, tant que le débat démocratique n'aura pas été conduit à son terme, la suspension de la construction de centrales nucléaires au-delà du 1er programme d'EDF, ainsi que de Superphénix, l'abandon du lancement de toute série industrielle de surrégénérateurs et le refus de nouvelles installations industrielles nucléaires (notamment l'extension à des fins commerciales de La Hague). Par ailleurs nous demandons que les réacteurs achevés ne soient pas mis en activité jusqu'à ce que toutes les leçons de l'accident de Harriburg aient été tirées.

Notre campagne montrera qu'il existe des moyens de satisfaire les besoins réels de la population en énergie hors de la politique actuelle du tout nucléaire:

- La France dispose de ressources non exploitées en charbon, en hydraulique et en géothermie. Il faut maintenir et développer leur mise en valeur et leur utilisation.
- La France doit multiplier les efforts en faveur des énergies nouvelles sur la base d'opérations locales et régionales.
- La France doit se doter d'un type de développement, d'un type de production et de consommation qui économise les ressources rares; ceci exige un important programme d'investissements publics.

Notre campagne exprimera également l'exigence de l'élaboration démocratique par la population, ses représentants et ses élus de plans de développement régionaux. Ils devront notamment prendre en considération la nécessité de fournir emplois et revenus aux travailleurs pour vivre et travailler au pays dans le cadre des créations d'entreprises et des reconversions nécessaires. Ce sont des centaines de milliers d'emplois qui peuvent, à terme, être créés.

DEVANT CES DANGERS REELS, PEUT-ON FAIRE CONFIANCE AUX CONTROLES?

Qui effectue les contrôles de radioactivité?

- le S.C.P.R.I. (Service Central de Protection contre les Rayonnements Ionisants) dépend du Ministère de la Santé et du ministère du Travail. Il est chargé d'établir les normes, de pratiquer toutes les mesures de rayonnement ionisant dans l'environnement (protection de la population) et dans les milieux professionnels, à l'exception de l'Armée et ... du Commissariat à l'Energie Atomique qui ont leurs propres organismes de contrôle. Depuis que nous avons révélé au public quelques uns de ses documents sur les eaux du Limousin, le S.C.P.R.I. a rendu public certains de ses résultats d'analyse : ils portent sur les eaux potables de Limoges et de Bellac, les rivières du Vincou et de la Gartempe et les étangs de la Crouzille et du Gouillet. Mais les agents du S.C.P.R.I. doivent continuer de prêter un serment de secret: "Je jure de bien et fidèlement remplir mes fonctions et de ne rien révéler ou utiliser de ce qui sera porté à ma connaissance à l'occasion de leur exercice"(Art.2 du décret n° 66-406 du 15 Juin 1966.)

- la S.T.E.P.A.M. (Section d'Etude de Pollution dans l'Atmosphère et dans les Mines) dépend directement du Commissariat à l'Energie Atomique comme la COGEMA. C'est de plus en plus la S.T.E.P.A.M. qui contrôle les rejets de la COGEMA, mais aussi les eaux potables de Limoges et les effluents des sociétés privées. Les résultats des contrôles sont jusqu'ici restés rigoureusement secrets.

Les contrôles effectués sont très insuffisants :

==== sur 13 radioéléments contenus dans le minerai , seules trois mesures sont effectuées (Radium,Uranium et radioactivité Béta totale).

==== lorsque le taux de radioactivité atteint un seuil trop important (c'est le cas pour la radioactivité alpha totale qui a progressé de 200% entre Janvier 72 et fin 75) les mesures sont purement et simplement interrompues. Quand nous avons révélé que les eaux de Limoges étaient polluées, le SCPRI venait de décider de ralentir ses contrôles!!!! alors que la pollution augmentait.

==== de nombreux cours d'eau ne semblent pas contrôlés.

LES NORMES SONT-ELLES DEPASSEES?

Les normes de radioprotection n'éliminent pas tout risque mais sont "un compromis entre les nécessités de protéger la santé de l'homme et les bienfaits attendus de l'énergie nucléaire."

Si l'on appliquait les nouvelles recommandations internationales, les normes seraient dépassées à Limoges. Rien qu'en utilisant les normes françaises, trois fois moins contraignantes, on s'aperçoit que l'on approche la dose génétique maximum admissible, et qu'à certaines périodes, elle semble avoir été dépassée, d'après les chiffres du SCPRI.

D'autres villes et villages du Limousin sont concernés ou risquent de l'être bientôt.

Tant que la politique du secret continuera, tant qu'un bilan sérieux sur les impacts d'une telle pollution n'aura pas été effectué, tant qu'un véritable débat démocratique n'aura pas eu lieu, nous aurons une raison suffisante pour nous opposer à l'exploitation des minerais d'uranium.

"AUCUN DOUTE NE PEUT ETRE ACCEPTE QUAND IL S'AGIT DE NOTRE SANTE ET DE LA SANTE DE NOS ENFANTS."

L'exploitation de la COGEMA ne durera pas indéfiniment. Sans parler des routes abimées, des maisons ébranlées, des terres agricoles dévastées, l'espace minier est difficilement récupérable.

L' Agence Internationale de l'Energie Atomique recommande :

- d'éviter les activités humaines a proximité des zones minières à cause de la radioactivité.
- de surveiller - au moins pendant plusieurs centaines d'années- les eaux d'infiltration et de ruissellement et éventuellement de les retraiter pour éviter les fuites radioactives.

Au bout de 250 000 ans, il reste encore plus de 10% des éléments radioactifs contenus initialement dans le minerai. Il reste également de l'uranium qui n'est jamais complètement récupéré lors du traitement dans l'usine.

L' avenir des zônes minières :

VONT-ELLES DEVENIR DES CENTRES DE STOCKAGE DE DECHETS RADIOACTIFS ?

tas de minerais traités, stériles, mais aussi déchets provenant d' autres installations nucléaires.

Par exemple, depuis 1973, le Commissariat à l'Energie Atomique démantèle près de PARIS une usine de fabrication de l'uranium trop contaminée pour continuer à fonctionner. Poutrelles, moteurs, boues de bassins de décantation, en tout 50 000 tonnes de déchets radioactifs ont été transporté par camion sur 400 kms pour être enterrés à BESSINES sous les stériles.

L'ENVIRONNEMENT ET L'ECONOMIE DU LIMOUSIN MENACES.

10% du territoire sont dans la mire des sociétés minières d'uranium.

10% du LIMOUSIN est en effet couvert par des permis exclusifs de recherche, d'exploitations et des concessions minières d'uranium. Lorsqu'une société minière a repéré des indices intéressants, elle demande un permis de recherche. C'est alors l'engrenage. Si elle trouve un gisement, elle a le droit d'obtenir un permis d'exploitation ou une concession dans laquelle elle se réserve le droit à plus ou moins brève échéance d'ouvrir une mine. Quelle collectivité locale opposée à l'exploitation pourrait se permettre de racheter ce droit contre une indemnité à la société minière dépassant plusieurs centaines de millions de centimes? et sinon, quelle administration voudrait empêcher la société d'ouvrir la mine ?

Là encore, c'est la loi du secret. L'article 135 du Code Minier dit :
" En ce qui concerne les substances utiles à l'énergie atomique, des décisions du ministre chargé des mines, prises après avis du comité de l'énergie atomique, peuvent apporter des restrictions aux dispositions des articles 132 et 134, de façon à assurer le secret des teneurs, tonnages et destinataires de ces substances."

Qu'APPORTE L'URANIUM A L'ECONOMIE LOCALE ET REGIONALE ?

"L'uranium ne rapporte rien aux communes ou au département. Au contraire, il provoque des dépenses dans le domaine routier" disait en Juin dernier le Maire de BESSINES devant le Conseil Général.

Les communes et le département doivent en effet payer pour élargir les routes nécessaires au passage des camions et réparer les dégâts qu'ils causent. En échange les sociétés minières leur versent moins d'un franc par kilo d'uranium extrait... kilo qui est ensuite revendu plus de 400F à E.D.F.

"St Sylvestre bientôt la commune la plus riche de France" pouvait-on lire dans un journal de 1949 lorsque le premier gisement d'uranium de France y fut découvert. Aujourd'hui, les habitants et les élus déchantent. Le village est transformé petit à petit en taupinière, deux des quatre captages d'eau sont coupés, ce qui a obligé à créer une nouvelle conduite et donc à augmenter le prix de l'eau. Le budget de la commune, une des principales productrices de la région, est misérable : la COGEMA ne verse que 8 millions de centimes et il faut entretenir les routes

Au niveau régional, ce n'est guère mieux. 1500 emplois dans l'exploitation de l'uranium, soit 1,5% du secteur secondaire du LIMOUSIN, ce n'est peut-être pas négligeable, mais combien y-en a-t-il eu de supprimé en contrepartie, et combien disparaîtront encore ? (agriculteurs, professions touristiques, etc...) ?

Et l'on sait que LA COGEMA NE CREERA PLUS D'EMPLOIS APRES 1980.

Le canton de BESSINES où se trouve l'importante usine de traitement du minerai, est paradoxalement un de ceux du Limousin qui voit sa population diminuer le plus rapidement. En Creuse, si la Compagnie Française des Minerai d'Uranium avait utilisé le rail, qui passe en dessous de la mine, pour transporter son minerai, la ligne FELLETIN-USSEL aurait peut-être été sauvée. Mais elle a préféré se servir de la route. Voudrait-on vider le pays de sa population pour avoir les mains plus libres, que l'on ne s'y prendrait pas autrement.....

PEUT-ON VALORISER L'URANIUM DU LIMOUSIN SUR PLACE ?

Il faut des fleuves importants pour refroidir les centrales nucléaires actuelles, ce que ne possède pas le LIMOUSIN. Devrait-on alors expérimenter de nouveaux procédés ? LES POLLUTIONS PAR LES MINES NE SUFFISENT-ELLES PAS ? La région exporte déjà de l'électricité grâce aux barrages.. Une centrale nucléaire n'est donc pas utile. Utilisons plutôt l'électricité hydraulique et les autres énergies renouvelables. Cela créerait des emplois !!!

L'EAU, LE BOIS, LES ENERGIES RENOUVELABLES, VERITABLES ATOUTS DU LIMOUSIN

- L'Energie hydraulique : elle fournit actuellement le tiers de l'électricité française. Elle pourrait en fournir la moitié grâce à l'équipement de 300 000 petites chutes, dont beaucoup en Limousin, qui, d'intérêt local, n'intéressent pas E.D.F.

- L'Energie d'origine Forestière : potentiel énergétique de 19 millions d'hectares de forêts françaises : 40 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an (le tiers de la consommation actuelle de pétrole), sous forme de carburants liquides, de gaz, de granulats, de copeaux. La moitié au moins de ce potentiel peut être mise en exploitation dans les vingt ans. Nombre d'emplois à créer : 200 000. Le LIMOUSIN serait particulièrement favorisé.

L'Energie d'origine agricole : la digestion microbienne des pailles, fumiers et lisiers fournit du méthane et de l'engrais riche en azote. Potentiel actuel : 10 millions de tonnes d'équivalent pétrole par an. Revenu d'appoint net pour les exploitants : 800 F par hectare, plus un excellent engrais. Prix de revient du gaz épuré et mis en bouteille : 25% de moins que le prix du pétrole brut.

et bien sûr, il y a le Solaire, la Géothermie, et même de petits gisements de charbon. De quoi faire renaître le LIMOUSIN.

Une victoire : suite à nos révélations sur la pollution radioactive des eaux potables de la ville de Limoges et grâce au soutien actif des représentants écologistes au sein du Conseil d'Information sur l'Energie Electronucléaire, nous avons pu obtenir du S.C.P.R.I. qu'il rende public ses bulletins mensuels.

Une victoire prochaine : le Maire de Limoges vient de demander à la Préfecture que la COGEMA stoppe tout rejet radioactif dans les étangs réservoirs d'eau potable de la ville. Mais peut-être nous faudra-t-il nous mobiliser à nouveau dans les semaines qui viennent pour obliger la COGEMA à obtempérer.

Maintenant IL FAUT OBTENIR

- **la suspension de l'ouverture** de nouvelles mines d'uranium et des travaux de recherche et de prospection tant qu'un véritable débat démocratique, au niveau national et régional, sur les grands choix énergétiques n'aura pas été conduit à son terme.

- **l'arrêt ou la mise au ralenti** suivant le cas des mines lorsqu'elles menacent ou risquent de menacer la santé des populations, tant que les problèmes de pollution n'auront pas été résolus. *Nous ne voulons pas le chômage des mineurs. Le prix de l'uranium a augmenté plus vite que celui du pétrole. les salaires et les coûts d'exploitation, eux, n'ont pas augmenté aussi vite..... La COGEMA a fait un bénéfice de 20 milliards de centimes en 1978 ! Elle pourrait au moins réparer les dégats !!!*

- **un premier secret nucléaire est tombé,** d'autres doivent suivre:
 === Publication de l'ensemble des résultats des mesures concernant la radioactivité de l'eau, de l'air et du sol et des produits de consommation (lait, poissons par exemple), sur l'ensemble des zones du Limousin concernées par la pollution des mines d'uranium.

==== Droit d'accès au public à toute information recueillie par les sociétés minières, les organismes d'état et les administrations sur l'emplacement des indices d'uranium et des gisements reconnus, les projets d'exploitation, les teneurs et tonnages des minerais, les destinataires de l'uranium extrait.
Les Limousins ont le droit de savoir ce qu'ils ont sous leurs pieds et ce que l'on compte faire de leur pays.

==== Création d'une Commission d'Enquête auprès du Conseil Régional ayant entre autres buts celui de mettre en place une enquête épidémiologique et de faire effectuer des contrôles par des organismes indépendants.

QUE POUVEZ-VOUS FAIRE ?

PARTICIPER A NOS ACTIONS ET NOUS APPORTER LE SOUTIEN FINANCIER INDISPENSABLE A LEUR REALISATION !

NOUS CONTACTER AU LOCAL DU C.L.A.N. (Collectif Limousin pour une Alternative au Nucléaire) 56 Rue HOCHÉ - LIMOGES.

Adresser correspondance au local et chèques au G.R.A.N.V. CCP n° I83604 W LIMOGES.